

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2022

Secrétaire de séance : Bernard GALLION

Présents : Jean-Pierre ARRAGON, Sandrine BRONNER, Fabrice CHIVAL, Arnaud CURNILLON , Julie DELOT, Patrick DEMERS, Karine FLECHON, Bernard GALLION, Gérard GROBOZ, David GUICHON, Joëlle PENIN, Aline PIOTELAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadine GROBOZ à Gérard GROBOZ,
Jean-Paul NEVEU à Jean-Pierre ARRAGON.

Absente excusée : Claude BREVET,

✓ Le compte rendu du dernier CM du 06 mai 2022 est approuvé.

✓ **Délibérations :**

1 – Étude de faisabilité d'une voie verte

Comme évoqué dans le compte rendu du CM du 06 mai dernier, la réalisation d'une « Voie Douce » entre Coligny et Ceyzériat est à l'étude. Ce projet, de part sa complexité et le nombre de communes impliquées, suscite de nombreuses questions sur des points techniques mais aussi financiers. Aussi, il a été proposé lors de la dernière réunion de faire appel à des compétences extérieures notamment pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Le cabinet *ALKHOS*, spécialisé dans l'étude et le conseil en ingénierie touristique a été sollicité. Les frais d'étude en grande partie subventionnés par le fonds européen LEADER (80 %) laisse toutefois apparaître un reste à charge (20 %) d'environ 7 000 € à répartir entre les communes participantes. La répartition selon le nombre d'habitants engagerait la Commune de Meillonas à hauteur de 854 € si la Commune de Ceyzériat participe à ce projet, et 1 237 € dans le cas contraire. Monsieur le Maire, après avoir exposé la situation, demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager une dépense à hauteur de 1 237 € maximum afin de permettre à la Commune de s'engager dans la réalisation future de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour engager cette dépense.

2 – Réforme des modalités de publicité des actes

L'ordonnance qui réforme les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est parue au Journal officiel du 9 octobre, accompagnée d'un décret d'application. Ces nouvelles règles s'appliqueront le 1er juillet 2022, et pour les documents d'urbanisme, début 2023. Ainsi, l'ordonnance met fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la publication sur papier de ces actes et en prévoit la publicité sous forme électronique uniquement. En cas d'urgence, il est possible d'assurer la publicité des actes par voie d'affichage, pour en assurer une entrée en vigueur sans délai.

Cependant, il existe une dérogation à l'obligation de dématérialisation pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés. Ces communes et groupements sont ainsi tenus de choisir, par une délibération valable pour la durée du mandat de leur organe délibérant, l'une des formalités de publicité suivantes : l'affichage, la publication sous forme papier ou la publication sous forme électronique. Ce choix peut être modifié à tout moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas prendre de délibération. En conséquence à compter du 01 juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la Commune.

3 – Tableau des emplois communaux

Tableau des emplois mis à jour (voir Annexe).

M. le Maire propose d'embaucher 2 jeunes de la Commune pour faire face au surcroît d'activité lié au remplacement des agents en congés et à la période de haute saison du camping. Il est décidé de donner suite favorable aux candidatures de :

- Mathilde BAS au camping pour la période du 01 juillet au 15 août 2022
- Eddy PONCET à la Commune pour la période du 01 au 31 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la validation du tableau des emplois mis à jour avec les emplois saisonniers.

4 – Gratification de fin de stage

Mme Justine POCCHIOLA (ADAPEI de Treffort) a effectué un stage aux services techniques communaux du 16 mai au 09 juin 2022. Pour récompenser son travail et son engagement aux côtés des agents communaux, M. Le maire propose de lui verser, en plus de la prise en charge de ses repas de midi, une gratification sous forme d'une carte cadeau de 50 €, comme celle qui lui avait été attribuée lors du stage qu'elle a effectué en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'octroi d'une carte cadeau d'une valeur de 50 € à Mme POCCHIOLA.

✓ Compte rendu des Commissions et Délégations

- Urbanisme - PLU :

- Dans le cadre de la politique d'aménagement des territoires, le Département de l'Ain a mis un dispositif d'aides financières pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. La Commune de Meillonas qui a sollicité le Conseil départemental a reçu une réponse favorable et bénéficie à ce titre d'une aide financière de 2 000 €.
- Une réunion de la Commission PLU s'est déroulée en présence des agriculteurs installés sur la Commune (un seul absent). Toutes les exploitations situées sur la Communes satisfaisant aux critères UGB (plus de 50 Unité gros Bovins) et/ou disposant de plus de 1 000 m3 de stockage de paille, fourrage sont classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- Le zonage PLU actuel interdit toute construction de maison individuelle dans le périmètre des 100 mètres autour des bâtiments d'exploitation sauf pour l'exploitant lui-même.
- La collecte d'informations concernant le PLU continue. Katia SIGG, Urbaniste Paysagiste Indépendante, a sillonné Meillonas afin d'apporter toute son expertise au volet paysager du PLU. Elle a fait part à M. Le Maire du peu de haies implantées sur les parcelles agricoles et de l'importance des espaces arborés.
- Une SCI propose de vendre à la Commune la parcelle C141 de 95 044 m2 située au col de France. Cette parcelle ne présente aucun intérêt particulier actuellement, aussi il ne sera pas donné suite à cette demande.

- Recherche de subventions, aides financières :

Une réponse favorable a été donnée à la Commune de Meillonas pour son projet d'aménagement et d'urbanisme « Cœur de Village – Valorisation des espaces publics au Centre Village » dans le cadre de l'appel à projet « Urbanisme durable » lancé par GBA.

La commune disposera à ce titre de l'accompagnement du CAUE pour les études de réflexion et de programmation, de la réalisation par un prestataire spécialisé d'études pré-opérationnelles et de l'intervention en régie du Pôle Urbanisme de GBA pour les évolutions des documents d'urbanisme. GBA prendra en charge la totalité de l'étude opérationnelle et son accompagnement dans le pilotage.

- Scolaire et périscolaire :

Après avoir consulté les enseignants et le personnel communal concerné, et afin d'éviter que des enfants se blessent en jouant, il a été décidé d'enlever la cabane en bois située dans la cour des maternelle. La commission scolaire a suggéré aux enseignants de remplacer celle-ci. Le souhait de l'équipe éducative est de proposer aux enfants de participer à une réflexion plus globale et d'émettre des propositions en lien avec le projet d'École.

- **Maison d'Assistantes Maternelles – MAM :**

Le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à l'ancien PAS est toujours d'actualité. Les porteuses de projets visiteront les locaux début juin accompagné de Sandrine BRONNER, en charge de ce dossier.

- **Voirie, Assainissement, Travaux :**

- Travaux : Les plans des toilettes publiques sont maintenant arrêtés et le chiffrage réalisé. La mise au norme PMR, le carrelage, la plomberie, le remplacement des portes et l'ensemble des travaux de façade représente une somme d'environ 15 000 €. Quelques détails concernant les façades et le RAL des portes sont encore à définir.
- Le pont de la bergerie nécessite des travaux qui permettront d'améliorer l'écoulement des eaux. Le devis d'un montant de 16 329 €, de l'entreprise VERIS TP & PROJETS installée aux Tupinières, est accepté. Les travaux seront réalisés prochainement.
- SIEA : Dans le cadre de la sécurisation de la partie nord de la RD52 et afin de profiter d'économies potentielles, un devis d'enfouissement des différents réseaux de la Rue du Docteur Descos a été demandé au SIEA.

- **Environnement (Écologie, Économie d'énergie, ...) :**

- Les containers mis à disposition par la Commune aux locataires de la Place du Château souvent utilisés par des personnes extérieures dénaturent quelques peu l'ensemble Place du Château - Parc Balland. Une réflexion sera menée pour les rendre moins visibles tout en maintenant leur utilité actuelle.
- Un projet de plantation d'arbres aux abords de la Salle des Fêtes (sur la butte par exemple) est à l'étude. Des renseignements sur la faisabilité seront demandés à Jérôme DESPRET, professionnel implanté sur la Commune.

- **Bâtiments communaux :**

- De légers fragments de plâtre provenant des voûtes de l'Église ont été retrouvés sur le sol. Un vitrail en mauvais état nécessite également d'être réparé. Des travaux doivent être engagés, une demande à la DRAC sera réalisée afin de définir la nature des travaux à effectuer et d'en prévoir les coûts.
- La façade nord de la Bibliothèque est maintenant terminée. Le mur de soutènement au sud, sans doute un ancien élément des remparts, fera l'objet d'un décapage et d'une réfection des joints par une équipe bénévole.

- **Syndicat aménagement et entretien du SEVRON – SOLNAN :**

Le syndicat de rivière sera consulté sur la possibilité de réaliser au cours de l'été, un chantier bénévole de nettoyage des berges du Sevron de l'entrée du Parc Balland au parking du Pré de la Cour.

✓ **Infos diverses :**

- La circulation Rue du Potey est rendue difficile par certaines haies ou arbustes qui gênent la visibilité et par des stationnements de véhicules en partie sur la chaussée. Des courriers seront envoyés par M. Le Maire aux différentes personnes concernées.
- M. PIGUET habitant La Raza, demande à la Commune la possibilité d'acheter une bande de terrain, inscrite en réserve foncière, située en limite de sa propriété et dont il se charge de l'entretien. Les élus concernés se rendront sur place pour évaluer la demande avant de rendre leur décision.
- Mme PLUCHE, domiciliée à Val Revermont, propose des ateliers de sensibilisation au comportement canin pour les enfants comme pour les adultes mais également sur le comportement des maîtres. Une proposition d'ateliers auprès des enfants de l'École pourrait voir le jour, si les enseignants valident ce projet.
- Après 2 manifestations annulées pour cause de COVID, le Marché de Potiers a été une belle réussite. De nombreux visiteurs se sont déplacés et le retour des exposants sur le déroulement de la manifestation a été excellent.
- Une convention va être rédigée entre la Commune et le Ministère de la Justice concernant le prêt du terrain et des vestiaires de foot pour un usage occasionnel en soirée et en semaine.

- Un Carnaval Vénitien se déroulera le 16 octobre 2022 sur le centre village. L'organisation et la logistique seront prises en charge et gérées par les associations du village.

✓ **Prochaines dates :**

- Cirque Dolys : du 7 au 12 juin 2022
- Réunion d'adjoints : le 8 juin 2022
- Conseil d'École : 20 juin 2022
- Conseil Communautaire : 20 juin 2022
- Fête de la Musique : le 25 juin 2022
- Conférence Territoriale à Beupont : le 28 juin 2022
- Conférence annuelle des élus du territoire au CRD de Bourg : le 30 juin 2022
- Conseil Municipal : 1 juillet 2022